

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.24

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ESPACE ECONOMIE EMPLOI : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EGEE

Exposé :

EGEE, Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise, est une association de bénévoles dont le but est d'accompagner, le temps nécessaire, tous les demandeurs d'emploi (allocataires du RSA, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, QPV), ainsi que les auto-entrepreneurs et créateurs de projets.

La commune a travaillé avec EGEE dans le cadre des différentes éditions du forum « ensemble pour l'emploi ».

Parallèlement aux vidéos #IlsrecrutenturAucamville, il était envisagé de développer un support vidéo #Ilsrecherchentunemploi. Cela se traduirait par un CV vidéo d'une minute à une minute trente réalisée avec une personne accompagnée par le service emploi ou le PLIE avec une à trois publications par mois.

La collectivité n'ayant pas les ressources en interne pour faire ce type de vidéo, il est proposé une convention de partenariat avec l'association EGEE. Sur l'année 2023, cela se traduirait par 7 demi-journées d'intervention.

En contrepartie, l'association demande le versement d'une subvention sur le modèle de ce qui se fait avec les autres communes de la Métropole à hauteur de 1 000 euros/an.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de partenariat,

Vu l'avis favorable de la commission économie emploi en date du 1er février 2023,

Entendu l'exposé de M. TOURNIER, Conseiller municipal, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat.

Article 2 : d'autoriser le Maire à la signer.

Article 3 : la dépense est prévue au budget 2023.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement